

## L'ACCES A L'ENERGIE POUR TOUS A L'HORIZON 2030. Quelle place pour l'énergie solaire en République Démocratique du Congo ?

par

**Guy BONDJEMBO BOSUSULU**

Assistant, Institut Supérieur des Techniques Médicales de Basankusu

**Mardochée NGOMBE MAKOLA**

Assistant, Faculté des Sciences Sociales  
Université de Kinshasa

### Résumé

L'accès à l'énergie est une condition essentielle au processus de développement socio-économique d'un Etat. L'Objectif de Développement Durable(ODD) 7 du Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté par l'Assemblée Générale des Nations-Unies en 2015 prévoit de garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable. De ce fait, l'énergie solaire a pris de l'ampleur et ce, de par ses particularités et divers avantages qu'elle procure. Par conséquent, ce système de productions décentralisées, à moindres coûts constitue l'une des solutions pertinentes susceptibles de permettre à la RDC d'atteindre l'ODD7. Dans cet article, nous examinons la problématique d'accès à l'énergie, les capacités et la place de l'énergie solaire en RDC, susceptibles d'inverser la tendance actuelle des déficits récurrents que connaît le pays, en vue d'atteindre l'ODD7, mais aussi procéder à une évaluation à mi-parcours.

Mots clés : Energie, accès à l'énergie, ODD 7, horizon 2030, solaire, RD Congo.

### Abstract

Access to energy is an essential condition for the process of socio-economic development of a State. Sustainable Development Goal (SDG) 7 of the 2030 Agenda for Sustainable Development, adopted by the United Nations General Assembly in 2015, plans to guarantee access for all to reliable, sustainable and modern energy services, at an affordable cost. As a result, solar energy has grown in importance due to its particularities and various advantages it provides. Consequently, this system of decentralized, lower-cost production constitutes one of the relevant solutions likely to enable the DRC to achieve SDG7. In this article, we examine the problem of access to energy, the capacities and the place of solar energy in the DRC, likely to reverse the current trend of recurring deficits that the country is experiencing, with a view to achieving SDG7, but also carry out a mid-term evaluation.

**Keywords :** Energy, access to energy, SDG 7, horizon 2030, solar, DR Congo.

### INTRODUCTION

« Quel accès à l'énergie pour tous pour la RDC qui connaît des déficits énergétiques majeurs à l'horizon 2030, à travers l'énergie solaire ? ».

L'accès à l'énergie est un droit garanti par la constitution de la RDC, et aussi l'un des objectifs majeurs du développement durable. Cependant, l'ODD 7 vise à garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable. Depuis quelques années, les énergies renouvelables ont sensiblement progressé dans le monde, et particulièrement l'énergie solaire. C'est d'ailleurs, à titre évocateur que, Francesco La Camera insiste sur leur utilisation, en soulignant le fait que : « le monde évolue vers des systèmes énergétiques plus résilients, inclusifs et propres, le rôle essentiel des énergies renouvelables est plus clair que jamais. Cette transition est appelée à entraîner des changements profonds et transformateurs<sup>1</sup> ». Bien plus, l'impact de l'énergie solaire dans la réalisation de l'ODD 7 n'est pas à prouver, car elle constitue l'une des formes des énergies renouvelables susceptibles de garantir une offre énergétique accessible, et à des coûts d'investissements et de productions raisonnables.

Néanmoins, la situation énergétique de la RDC est paradoxale d'autant plus qu'elle concentre d'innombrables potentiels énergétiques inventoriés et prouvés, qui contrastent avec un taux d'accès à l'énergie très faible. Toutefois, dans sa stratégie nationale 2020-2023, la RDC s'était donnée comme ambition d'augmenter une part importante des énergies renouvelables, et d'améliorer l'accès à l'énergie, notamment par le recours à l'hydroélectricité et à l'énergie solaire. Ainsi donc, l'énergie solaire paraît réaliste et constitue l'une des solutions

<sup>1</sup> Rapport IRENA, Géopolitique de la transformation énergétique. Matières premières critiques, Abou Dhabi, 2023, p.5.

énergétiques de premier plan, puisqu'elle offre des perspectives technologiques innovantes et des coûts de financement abordables par rapport à d'autres formes d'énergies qui exigent des coûts onéreux.

Le choix méthodologique de cet article s'appuie sur une analyse descriptive qui consiste à décrire le problème d'accès à l'énergie pour tous, et particulièrement en RDC, et de la place du solaire dans l'atteinte de l'ODD 7 dont le pays s'est engagé.

Cet article est réparti en trois points. D'abord, il aborde la problématique d'accès à l'énergie ; ensuite, il analyse la question de l'énergie solaire et enfin, il examine la place de l'énergie solaire en RDC.

## I. QUID DE L'ACCES A L'ENERGIE ?

L'accès à l'énergie est une composante essentielle du développement économique, social et politique. L'accès à une offre d'énergie de qualité permet d'améliorer substantiellement les conditions de vie des populations, car elle favorise la lutte contre la faim et la malnutrition grâce à la préservation des aliments par la réfrigération, à l'amélioration de la productivité au sein de la chaîne alimentaire et au développement de mode de production agricole modernes<sup>2</sup>.

Sans commentaires, l'accès à l'énergie pour tous est devenu un défi de taille, et s'inscrit désormais parmi les priorités mondiales. Ce faisant, l'accès à l'énergie renvoie à l'idée d'accessibilité par un ménage d'une énergie fiable et peu chère, et à un système de cuisson propre. Au-delà du fait que l'accès à l'énergie joue depuis lors, une fonction économique avec à la clé, l'électricité produite qui représente un rôle économique majeur dans des activités à usage productif, ce concept intègre désormais la dimension socio-culturelle, celle de la cuisson propre, qui remet en cause les modes de cuisson rudimentaires qui peuvent être nuisibles à la santé humaine.

Il convient clairement de noter que, l'accès à l'énergie varie d'un continent à un autre, suivant les performances et avancées obtenues grâce à des efforts constants liés à des innovations technologiques ; à des financements adéquats surtout dans les pays développés; et la mise en place des structures institutionnelles efficaces. Précisons que les efforts financiers nécessaires pour réaliser l'accès universel aux services énergétiques modernes se chiffrent à 25 milliards de Dollars américain(USD) par an. Ils sont importants, mais ne représentent en fait que 1% de l'investissement mondial dans le secteur de l'énergie<sup>3</sup>. Les Etats développés se démarquent de ceux du Sud, et plus particulièrement des Etats de l'Afrique subsaharienne et de l'Asie en termes d'accès à l'énergie. Selon les dernières statistiques publiées par l'Agence internationale de l'énergie (AIE) en 2024, rapportées par la Banque mondiale, 685 millions de personnes n'avaient pas l'accès à l'électricité en 2022, soit 10 millions de plus en 2021. Sur ce registre, on note que 570 millions vivent en Afrique Subsaharienne, qui représente plus de 80% de la population mondiale sans électricité. Il est également mentionné que l'accès universel à des modes de cuisson propres d'ici 2030 est loin d'être atteint, d'autant plus que 2,1 milliards de personnes utilisent à ce jour des techniques et des combustibles polluants pour cuisinier, principalement en Afrique Subsaharienne et en Asie<sup>4</sup>. Ces modes de cuisson basés sur des pratiques rudimentaires et archaïques occasionnent 3,2 millions des décès prématurés dans le monde<sup>5</sup>.

L'accès à l'énergie représente un enjeu majeur à la fois économique, politique, social et environnemental. En nous basant sur les données ci-haut fournies par l'AIE, les Etats sont appelés à accélérer le rythme des investissements dans le secteur des énergies renouvelables pour atteindre les objectifs fixés de l'ODD 7.

### 1.1. L'accès à l'énergie en RDC : cartes et chiffres clés

La RDC connaît un boom démographique et une croissance économique dynamique (8,4% selon les indicateurs de la Banque mondiale). Ces deux éléments majeurs détermineront l'accès à l'énergie pour tous dans le pays. En 2022, la population congolaise avoisinait 95 millions d'habitants<sup>6</sup>. Selon les projections du Programme national stratégique de développement(PNSD), la population de la RDC est estimée à 133 millions en 2030, puis à 191 millions en 2040<sup>7</sup>, cela suppose que cette croissance démographique exigera une très forte demande en énergie, et nécessite donc dès à présent, d'opérer des choix politiques énergétiques judicieux afin d'accroître l'accès pour tous à l'énergie.

<sup>2</sup> KAUFFMANN, C., « Energie et pauvreté en Afrique », in *Repères*, n°8, 2005, p.1.

<sup>3</sup> Rapport spécial de l'AIE sur les perspectives énergétiques de l'Afrique, 2023.

<sup>4</sup> [www.banquemondiale.org](http://www.banquemondiale.org), consulté le 07 Janvier 2025

<sup>5</sup> [www.banquemondiale.org](http://www.banquemondiale.org), consulté le 07 Janvier 2025

<sup>6</sup> Rapport ONU-Habitat : République Démocratique du Congo, 2023, p.2.

<sup>7</sup> Rapport ONU-Habitat, idem.

Selon les données disponibles, le taux d'accès à l'énergie en RDC est passé d'abord à 9% en 2011, puis à 19,1% (Banque mondiale), et enfin à 21% en 2023. Il existe les disparités en termes d'accès à l'énergie entre les milieux urbains. Plus de 80% de la population congolaise est rurale, mais seulement 1% est couverte par l'énergie. La biomasse (comme le bois de chauffe et le charbon) représente 90% de la consommation énergétique totale du pays<sup>8</sup>, contre seulement 10% pour les énergies fossiles et autres.

Il est important de noter que les efforts sont fournis pour améliorer l'accès universel pour tous à l'énergie. Cependant, les résultats sur terrain indiquent quelques difficultés pour atteindre les cibles d'ici 2030. Le bilan de l'énergie électrique de la RDC a grimpé depuis 2020 avec une augmentation de 8,2%, soit 164,93MW. Selon le même rapport, la capacité installée est de MW, dominée par l'hydroélectrique qui représente 3157,512MW (97%), thermique 77,507MW (2,39%) et du solaire photovoltaïque 3,85MW (0,12%)<sup>9</sup>. La puissance disponible à la fin de 2023 est de 2.174,17MW, qui représente 67,12% de la puissance installée<sup>10</sup>.

## 1.2. Les engagements internationaux de la RDC en matière d'accès à l'énergie

### 1.2.1. Les objectifs de développement durable : l'ODD 7

Après l'adoption des ODD, la RDC a procédé à la création de l'Observatoire Congolais du Développement Durable à partir de 2016, en vue de suivre, d'évaluer et de rendre compte de la mise en œuvre des ODD. Cette initiative est une feuille de route qui vise à garantir les possibilités nécessaires pour atteindre ces cibles.

En ce qui concerne l'atteinte de l'ODD 7 consacré à l'accès à l'énergie propre et d'un coût abordable pour tous à l'horizon 2030, la RDC a réussi à engager plusieurs réformes (légale, institutionnelle, etc.) et à améliorer sa gouvernance en matière de l'énergie. L'examen de l'ODD 7, au cours de l'année 2020 démontre la précarité d'accès de la population à l'énergie. Selon le rapport du Ministère du Plan sur les ODD, la proportion des congolais ayant accès à l'énergie électrique n'est que de 29,60%, alors que la moyenne africaine est de 44,5%. Par ailleurs, ce taux global cache la précarité des détails. En effet, l'offre énergétique est très inégalement répartie. En milieu rural, seuls 2% des ménages ont accès à un réseau électrique interconnecté contre 47,20%<sup>11</sup>.

Ce que l'on peut conclure à ce sujet est que depuis l'adhésion de la RDC à cet ambitieux programme, les efforts ont été consentis, et cela malgré les progrès limités en matière d'accès à l'énergie.

### 1.2.2. Initiative sustainable Energy for all (SE4ALL)

Les ODD constituent une nouvelle étape et une ambition affichée pour résoudre les problèmes de développement. Ainsi, l'ODD 7 consacré à l'énergie constitue l'un des objectifs majeurs du développement durable. L'initiative "énergie pour tous" table sur trois objectifs, à savoir : assurer l'accès universel aux services énergétiques modernes ; doubler le taux global de l'amélioration de l'efficacité énergétique ; et doubler la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique mondial pour atteindre au moins 30% de l'offre d'énergie.

Pour matérialiser cet objectif, le document de stratégie nationale de cette initiative fixe pour la RDC les gaps à atteindre. Pour ce faire, la RDC devrait améliorer son taux d'accès à l'électricité, passant de 9 % en 2011 (pour une population de 72,8 millions d'habitants) à 100 % en 2030 (pour une population de 143 millions d'habitants). Dans les zones urbaines, le taux d'accès à l'électricité devrait passer de 35 % en 2011 (pour une population urbaine de 25,5 millions d'habitants) à 100 % en 2030, (pour une population urbaine de 48,4 millions d'habitants). Et dans les zones rurales, un taux d'accès à l'électricité passant de 1 % en 2010, (pour une population rurale de 47,3 millions d'habitants) à 100 % en 2030 (pour une population rurale de 94,5 millions d'habitants). Ce document prévoit pour la RDC d'atteindre cet objectif d'électrification universelle à l'horizon 2030, la consommation finale d'électricité serait alors de l'ordre de 149 528 Gwh en 2030 (ou 12 858 Ktep), soit une multiplication par 23,8 du niveau de consommation finale totale d'électricité de 2011, ou par 11,25 fois la consommation finale moyenne d'électricité par tête d'habitant qui passerait ainsi de 0,008 tep/habitant (soit 1 394 kWh/an/hbt) en 2011 à 0,09 tep/habitant (soit 15 685 kWh/an/hbt) en 2030<sup>12</sup>.

### 1.2.3. L'Accord de Paris

Le changement climatique est l'un des problèmes majeurs que connaît l'humanité en ce XXI<sup>e</sup> siècle. Le besoin d'une réponse adaptée et rapide à l'urgence climatique afin d'assurer la stabilité du climat a fait émerger

<sup>8</sup> Rapport Banque mondiale : Accéder à l'électricité en République Démocratique du Congo. Opportunités et Défis, Mars 2020, p.7.

<sup>9</sup> Rapport Autorité de Régulation du secteur de l'Electricité, 2023, p.18.

<sup>10</sup> Idem, p.76.

<sup>11</sup> Rapport d'examen national volontaire des objectifs de développement durable, Ministère du Plan, 2020, p.35.

<sup>12</sup> Rapport évaluation rapide et analyse des Gaps, Stratégie nationale énergie pour tous RDC, 2013.

la notion de la transition énergétique, et l'objectif du plafonnement de la hausse de la température à 2°C, et voire à 1,5°C par rapport à la période pré-industrielle y est consacré. Pour atteindre cette cible, l'accord de Paris fait mention des énergies renouvelables pour la production d'électricité, ce qui implique donc pour les Etats de se mobiliser activement pour relever les nouveaux défis liés à ce phénomène.

Depuis lors, la RDC s'est dotée des projets basés sur le développement des énergies renouvelables, entre autres dans l'énergie solaire. Ces énergies peuvent constituer une aubaine pour la RDC, afin de réduire les déficits d'accès à l'énergie au niveau national.

#### 1.2.4. D'autres initiatives

A l'instar des engagements de la RDC précités, plusieurs autres initiatives ont vu le jour en Afrique pour répondre à la question d'accès à l'énergie. C'est notamment l'initiative africaine de l'énergie de la Banque africaine de développement, Power Africa, le Développement Durable traitant de la croissance verte inclusive dans le secteur de l'Énergie (souligne l'importance des ENR dans le secteur de la santé et de l'éducation ainsi que de l'impact des nouvelles technologies énergétiques dans l'amélioration de la sécurité alimentaire<sup>13</sup>).

#### 1.2.5. La constitution comme cadre référentiel d'accès à l'énergie

L'article 48 de la constitution du 18 Février 2006 consacre l'accès à l'énergie comme un droit accordé à tous les congolais. Cet article stipule que : « Le droit à un logement décent, le droit d'accès à l'eau potable et à l'énergie électrique sont garantis. La loi fixe les modalités d'exercice de ces droits.»

Cette disposition consacre à l'Etat l'obligation de fournir à la population congolaise l'énergie. Cette garantie prouve à suffisance le rôle de l'Etat dans la mise en œuvre des politiques essentielles pour assurer à sa population une offre énergétique acceptable, et possible à tous.

Par contre, les articles 122 et 202 consacrent la décentralisation énergétique. Elles explicitent les matières sur lesquelles les prérogatives transférées aux Provinces doivent être appliquées.

## II. L'ENERGIE SOLAIRE : UNE ENERGIE RENOUEVELABLE POTENTIELLEMENT BENEFIQUE

### 2.1. Définition, évolution et caractéristiques

L'énergie solaire est une énergie tirée à partir du rayonnement solaire. Elle est obtenue en transformant le rayonnement solaire en électricité grâce à des cellules photovoltaïques (énergie photovoltaïque). Son développement remonte des années 1838, suite à des travaux d'expérimentation d'Alexandre Edmond Becquerel qui a découvert l'effet photovoltaïque. Cette découverte a eu un impact considérable sur l'évolution de l'énergie solaire. De par sa source, l'énergie solaire est inépuisable, abondante, renouvelable, maîtrisable et adaptable aux situations de toutes les régions. Dans toute la planète, le recours à des énergies renouvelables est perceptible, et en particulier le développement de l'énergie solaire. Dès le début, l'énergie solaire n'a pas connu un succès remarquable, elle se résumait aux seuls usages domestiques ou résidentiels. Néanmoins, la tendance actuelle montre l'intérêt pour des fins d'industrialisation, et de développement durable.

Les chiffres de l'AIE indiquent une nette progression de l'énergie solaire dans le monde, il compte plus de la moitié par rapport aux autres énergies renouvelables. Le rapport note aussi que chaque jour, plus d'un milliard de dollars sont investis dans le déploiement de l'énergie solaire<sup>14</sup>.

### 2.2. Caractéristiques de l'énergie solaire

La cartographie mondiale des énergies renouvelables, et plus particulièrement de l'énergie solaire nous fournit les informations analytiques et détaillées montrant suffisamment qu'elle est abondante, et surtout disséminée à travers toute la planète. Cela sous-entend le fait que l'énergie solaire offre des meilleures perspectives pour son développement. Cette abondance favorise aussi les conditions nécessaires d'investissements dans la construction des infrastructures énergétiques solaires modernes.

L'énergie solaire est qu'elle est en plein essor et à moindre coût. Précisément, les statistiques démontrent une augmentation significative des énergies renouvelables, et notamment celle de l'énergie solaire. Partant de leur marge de progression, les énergies renouvelables sont passées de 6,26% en 1970, pour atteindre 14,21% en 2022<sup>15</sup>. Et en 2023, les énergies renouvelables ont connu une croissance continue et significative atteignant 30,24

<sup>13</sup> Atlas des énergies renouvelables en RDC, 2014, p.28.

<sup>14</sup> Rapport AIE, 2023.

<sup>15</sup> Rapport Energy Institute, Statistical Review world energy, 2022.

%, et l'énergie solaire affiche 5,5% dans la production d'électricité<sup>16</sup>. Ceci est le résultat des efforts mis en œuvre dans la lutte contre le changement climatique, qui ont poussé les Etats à se tourner vers des systèmes énergétiques nouvelles, propres ou vertes et moins coûteux, en réaction aux combustibles fossiles, qui émettent plus de CO<sub>2</sub>.

Une autre caractéristique est la conséquence remarquable des innovations technologiques, en raison des perfectionnements techniques. Aussi, les investissements dans le solaire n'a fait que se multiplier, démontrant l'intérêt des Etats, et aussi des entreprises œuvrant dans le secteur de s'adapter en développant des recherches dans le domaine des énergies solaires. La Banque mondiale exhorte le gouvernement congolais de tirer profit de la montée en puissance significative de ce secteur en améliorant l'environnement économique et en fournissant un financement abordable<sup>17</sup>.

### III. LA PLACE DE L'ENERGIE SOLAIRE EN RDC

Le balbutiement de la RDC dans le développement de l'énergie solaire remonte de plusieurs années, bien que timidement exploitée. Cependant, au cours de ces dernières années, le recours à cette énergie progresse de façon spectaculaire. Les difficultés de la Société Nationale d'Electricité(SNEL) à répondre aux demandes sans cesse croissantes de la population à des services énergétiques de base a fait le développement de l'énergie solaire.

Bien plus, l'énergie solaire n'a connu son développement accéléré en RDC qu'après la libéralisation du secteur de l'énergie. La loi n°14/011 du 17 Juin 2014 relative au secteur de l'électricité consacre quelques innovations particulières, en l'occurrence la concurrence. Cette ouverture aux marchés à des entreprises privées a jeté les bases pour le développement de la filière solaire à travers la mise en œuvre de plusieurs projets dans le pays.

La carte des énergies renouvelables montre la disponibilité de l'énergie solaire en RDC. A ce titre, elle occupe une place de choix dans le mix-énergétique de la RDC. Cela étant, cette énergie peut servir de point de départ pour l'accès à l'énergie en RDC. Dans le cadre du programme de développement local (PDL-145 Territoires), le document mentionne plus de 200 projets d'installation des centrales d'énergie solaire photovoltaïque à travers le pays.

#### 3.1. La capacité d'installation et de production de l'énergie solaire en RDC

La RDC dispose d'une capacité située dans la bande d'ensoleillement évaluée à hauteur de 3500 et 6750 Wh/m<sup>18</sup>. Cette capacité permet à la RDC d'ambitionner dans l'énergie solaire, afin de promouvoir l'accès à l'énergie, surtout dans les zones non couvertes et/ou isolées par les réseaux existants. Dans son rapport de 2023, l'autorité de régulation du secteur de l'électricité (ARE) a recensé et validé des projets solaires.

Pour ce faire, un bon nombre de projets d'installation des centrales solaires est en cours d'exécution à travers le pays. La plupart des projets sont pilotés par l'Agence nationale d'électrification et des services énergétiques dans le milieu rural et périurbain(ANSER), ayant bénéficié de l'appui financier et technique des principaux bailleurs de fonds de la RDC, notamment la Banque mondiale et autres partenaires. Dans son discours sur l'état de la Nation, prononcé en date du 11 Décembre 2024, le Président de la République Démocratique du Congo, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, évoquait la mise en œuvre de 50 projets d'électrification rurale avec ANSER avec un budget à hauteur de 89 millions de dollars. Ces projets permettront de couvrir 47.000 ménages et d'alimenter des activités à usage productif d'énergie ainsi que d'autres activités économiques, dont 8 projets de centrales solaires sont en cours d'installation à Bongandanga, Basankusu, la périphérie de Mbuji-Mayi, Kananga, Uvira, Luebo, Tshilenge, Katanda et Mweka, avec une capacité de 13,7 Mégawatt(MW) pour 205.500 ménages<sup>19</sup>.

D'autres projets de construction des centrales solaires (26) sont en cours d'exécution, et qui prennent en charge les territoires de Lusambo, Ngandajika, Lodja, Lubao, Kabeya-Kamwanga, Mwene-Ditu, Kabare, Bulungu, Kasongo-Lunda, Dibaya, Kapanga Inongo, Miabi, Tshela, Buta, Walungu, la périphérie de Kinshasa, Masisi, Banalia, Kabinda, Luiza, Demba, Bondo, Walikale, Bosobolo, Idiofa pour une capacité de 15,9 MW estimé à 238.875 ménages<sup>20</sup>.

<sup>16</sup> Rapport Global electricity review, 2024.

<sup>17</sup> Rapport Banque mondiale, *Op.cit.*

<sup>18</sup> Rapport annuel de l'Autorité de régulation du secteur de l'électricité, 2021, p.18.

<sup>19</sup> Discours sur l'état de la Nation du Président de la RDC devant le congrès, 11 Décembre 2024,

<sup>20</sup> Idem

Il est intéressant de mentionner que le secteur minier bénéficie aussi du potentiel solaire. La mine de Kibali a souscrit dans une logique d'hybridation, associant l'énergie solaire et thermique. Elle produit une partie de son énergie pour combler le déficit énergétique existant.

### 3.2. Perspectives

A ce jour, il est difficile de disposer des données fiables et exactes portant sur la capacité d'installation et de production de l'énergie solaire en RDC, surtout dans un contexte marqué par les difficultés d'ordres structurels et techniques. L'accès à des statistiques fiables étant difficile, cela constitue un obstacle majeur en vue d'une meilleure planification. Dans ce cas, il serait nécessaire de travailler sur ces obstacles pour permettre de consolider ces chiffres afin de mieux déterminer le taux d'accès de la population à l'énergie. Contrairement à certains pays qui consacrent des lois particulières en matière de l'énergie solaire comme par exemple au Maroc<sup>21</sup>, la RDC n'a pas encore mis sur pied une loi spécifique d'énergie solaire in stricto sensu. Cette absence de régime juridique propre est un handicap pour le développement du secteur de l'énergie solaire en RDC, et des litiges peuvent découler des intérêts des différents acteurs. D'où, il s'avère indispensable de résoudre rapidement cette question relative à l'aspect règlementaire. Aussi, il faudrait chercher à diversifier les sources pour capter les financements qui du reste, sont bien inférieurs par rapport aux besoins du pays en matière d'accès à l'énergie. Pour cela, nous encourageons les partenariats publics-publics en vue de promouvoir l'accès à l'énergie en RDC.

D'après le rapport des organismes chargés du suivi de l'ODD 7, la Banque mondiale (BM), AIE, l'IRENA, la Division statistique des Nations-Unies et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), les cibles de l'ODD 7 sont loin d'être atteints d'ici 2030. Ce rapport note que s'il faut espérer atteindre ces cibles, il faudrait engager des réformes audacieuses<sup>22</sup>. De même pour la RDC, les chiffres montrent que malgré les objectifs fixés pour atteindre l'ODD 7, et surtout avec la progression et la place qu'occupe l'énergie solaire, cet objectif ne pourra pas être atteint à l'horizon 2030 et ce, pour diverses raisons ci-haut évoquées. Il serait souhaitable que la RDC redouble plus d'efforts et d'actions politiques en y mettant plus de moyens et d'engagement pour opérer un virage énergétique conséquent.

### CONCLUSION

L'accès à l'énergie pour tous est l'un des objectifs clés du développement durable. Pour récapituler, à la lecture des données ci-haut évoquées, l'énergie solaire occupe une place de choix dans le bouquet énergétique, et dans une certaine mesure pourrait sensiblement améliorer l'accès à l'énergie de la RDC. Cependant, à l'approche de la date butoir, les progrès observés sont jusque-là limités. L'accès à l'énergie à l'horizon 2030 serait une utopie en RDC, cela nécessite des réajustements et des aménagements conséquents, en vue de cadrer le pays par des réformes règlementaires significatives et de capter les financements innovants pour espérer atteindre à moyen terme cet objectif.

### BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE

- Atlas des énergies renouvelables en RDC, 2014.
- Discours sur l'état de la Nation du Président de la RDC devant le congrès, 11 Décembre 2024.
- KAUFFMANN, C., « Energie et pauvreté en Afrique », in *Repères*, n°8, 2005.
- NADIR, B et EL YOUSOUFI ATTOU, S., « Production et commercialisation de l'énergie solaire au Maroc : aspects juridiques », in *Revue Africaine de Droit de l'Environnement*, n° 06, 2021.
- Rapport annuel de l'Autorité de régulation du secteur de l'électricité, 2021.
- Rapport annuel de l'Autorité de régulation du secteur de l'électricité, 2023.
- Rapport Banque mondiale : Accéder à l'électricité en République Démocratique du Congo. Opportunités et Défis, Mars 2020.
- Rapport d'examen national volontaire des objectifs de développement durable, Ministère du Plan, 2020.
- Rapport Energy Institute, Statistical Review world energy, 2022.
- Rapport évaluation rapide et analyse des Gaps, Stratégie nationale énergie pour tous RDC, 2013.
- Rapport Global electricity review, 2024.
- Rapport IRENA, Géopolitique de la transformation énergétique. Matières premières critiques, Abou Dhabi, 2023.
- Rapport ONU-Habitat : République Démocratique du Congo, 2023.
- Rapport spécial de l'AIE sur les perspectives énergétiques de l'Afrique, 2023.
- [www.banquemondiale.org](http://www.banquemondiale.org)

<sup>21</sup> NADIR, B et EL YOUSOUFI ATTOU, S., « Production et commercialisation de l'énergie solaire au Maroc : aspects juridiques », in *Revue Africaine de Droit de l'Environnement*, n° 06, 2021, p.60.

<sup>22</sup> [www.banquemondiale.org](http://www.banquemondiale.org), idem